

# CONSEIL MUNICIPAL 22 DECEMBRE 2025

## NOTE DE SYNTHESE

### DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Monsieur le Maire fait lecture des décisions municipales  
-VIREMENT DE CREDITS : Décision d'abonder les crédits au compte 2041582 d'un montant de 54 000 € en provenance du compte 2115

### DELIBERATIONS

### FINANCES

**Objet de la délibération : -Fonds de développement communautaire (FDC)**

*Vu :*

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L. 5214-16 V ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 230921-DC-I.1 en date du 23 septembre 2021 instituant le fonds de développement communautaire et son règlement,
- Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2090922-DC-100 en date du 29 septembre 2022, n° 121023-DC-90 en date du 12 octobre 2023, n° 270624-DC-65 en date du 27 juin 2024 modifiant le règlement du fonds de développement communautaire pour 2025 ;

*Considérant :*

- Le projet de la commune d'acquérir un véhicule pour le service de Police Municipale de la commune

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à

**SOLLICITER** de la Communauté de communes THELLOISE l'attribution du fonds de concours dénommé fonds de développement communautaire 2026 pour **acquérir un véhicule pour le service de Police Municipale**

**AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande accompagné des pièces justificatives auprès de la Communauté de communes Thelloise.

**Objet de la délibération : -Demande de subvention au Conseil Départemental**

Dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule pour le Service de Police Municipale de la Commune

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de demande de subvention.